

EN ESPAGNE

Les nationalistes occupent les hauteurs qui commandent Tétel



Le général Franco, photographié chez lui avec sa femme et sa fille, toutes deux prénommées Carmen.

Salamanca, 12 janvier. — Les lignes nationalistes dans les secteurs nord-ouest et sud-ouest de Tétel, se trouvent à un kilomètre de la ville.

D'autre part, les positions nationalistes depuis Monte Celada jusqu'à la muella de Tétel, dominent la ville de telle sorte que l'adversaire ne peut pas occuper en toute tranquillité la capitale de la province.

Le front franquiste présente une telle solidité et une telle cohésion que toute offensive des gouvernementaux est impossible. Ceux-ci ont d'ailleurs subi de lourdes pertes lundi, notamment à la côte 1076, entre La Muella et Estacion.

Un démenti du Quai d'Orsay

Paris, 12 janvier. — Le ministère des Affaires étrangères communique la note suivante :

« A propos des affaires d'Espagne, certains journaux étrangers ont publié récemment une série d'informations forgées de toutes pièces, notamment sur le chiffre des pertes qu'auraient subies devant Tétel les volontaires de nationalité française servant dans l'armée gouvernementale. Ces chiffres trouvent leur démenti dans leur exagération même.

LETTRE DE BRUXELLES

La fin des recommandations

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARISIEN)

BRUXELLES, 12 JANVIER 1938.

Le nouveau statut des agents de l'Etat a provoqué une sorte de « révolution » dans le domaine du fonctionariat. Il a mis fin au régime des « recommandations ». Jusque-là, ce régime était admis et, grâce à la multiplicité des partis et des hommes politiques, il était devenu une véritable règle. Les innombrables candidats à n'importe quel poste administratif, se faisant « patronner » à qui mieux mieux et l'on disait couramment, à tort ou à raison, que pour entrer dans les services publics, la « protection » était plus nécessaire que la « compétence ». Les concours étaient souvent des « trompe-l'œil ». C'était connu. Chacun le regrettait. Mais personne n'osait en finir avec une coutume qui liait les ministres aux députés et sénateurs et ceux-ci à des électeurs dont il fallait, par des démarches à succès, ménager l'influence.

Le mal et les injustices causés par cette coutume ont été tels, les incapables casés au détriment des compétents, sont devenus si nombreux, que la bonne marche de l'administration s'en est ressentie.

Aussi « le piston » tient-il de plus en plus à être supprimé. M. Janson, premier ministre, a tenu lui-même, à annoncer et à préciser à ses collègues, la pensée de l'arrêté royal qui met fin à ce qu'il appelle « un régime pratique » aussi bien pour les agents des administrations publiques que pour les membres de l'Ordre judiciaire.

Seuls, les agents des établissements et offices publics non encore assimilés aux administrations d'Etat, échappent encore à la mesure. Mais nul ne doute que les communes et les provinces ne tarderont pas à suivre l'exemple de l'Etat. L'interdiction d'accueillir les recommandations et celle de les laisser figurer aux dossiers administratifs, s'appliquent non seulement au recrutement, mais aussi aux stages, aux examens d'admission définitive, aux examens de grade, aux avancements, aux signalements, bref à tous actes administratifs rentrant dans le cadre du statut.

Ces interdictions embrassent donc tout le développement de la vie administrative, qu'il s'agisse de la carrière des agents, ou de l'accomplissement de leur mission.

La suppression vise aussi bien les recommandations verbales que les recommandations écrites. M. Janson précise que par « recommandation », il faut entendre toutes démarches faites auprès des autorités compétentes, en vue d'orienter leur jugement ou de peser sur leur décision, par l'exercice d'une influence personnelle, politique ou autre.

Enfin, le système abolit ne peut pas être clandestinement remplacé par un système de fiches ou par des dossiers privés administratifs plus ou moins confidentiels.

Le premier ministre insiste pour que ces règles soient absolument observées. « Il y va, dit-il, de la moralité et de l'indépendance des services publics. »

Weidmann avait offert une situation au Maroc à un ingénieur anglais

VERSAILLES, 12 JANVIER. — M. Berry, juge d'instruction, a reçu la traduction des lettres que Weidmann, à l'American Express, à Paris, et qui faisait partie de la correspondance basée dans la villa de La Celle-Saint-Cloud. Il ressort de ces lettres que Weidmann, dans les annonces qu'il faisait paraître dans différents journaux, empruntait différents noms. C'est ainsi que, sous le nom de Tanker, il fut en relations par correspondance avec un Anglais, Yvan Robinson, demeurant à Wantage House Southwold (province de Suffolk).

Vers la fin d'octobre, M. Robinson avait fait paraître dans un journal anglais, le « Times », une annonce pour chercher un emploi d'ingénieur. C'est alors que Weidmann répondit sous le nom de Tanker à l'adresse suivante : « Box TB.C.D. ». Il fit savoir à M. Robinson que son annonce l'intéressait beaucoup, qu'il cherchait précisément un ingénieur agronome désireux d'aller au Maroc français pour la mise en culture d'une plante médicinale nécessaire dans le monde entier.

Au reçu de cette lettre, M. Robinson répondit qu'il acceptait l'offre de son correspondant et donnait ses références. « Mes conditions seraient de 450 livres par an, mais ce prix serait à débattre, en raison de la cherté de la vie. » Weidmann répondit alors pour fixer rendez-vous à Paris et, le 7 novembre, M. Robinson écrivait à Weidmann pour lui faire savoir qu'il allait prendre le train pour Paris et qu'il serait accompagné de sa femme. Mais il faut croire que Weidmann ne voulut pas de la présence de M. Robinson et l'envoya aussitôt un télégramme à M. Robinson pour le déconcombrer. « Lettre suit », disait-il dans son télégramme.

Weidmann a à ce jour répondu, car le 17 novembre, M. Robinson envoyait une nouvelle lettre pour lui manifester sa surprise de ne plus avoir les nouvelles « car, disait-il, je voudrais être fixé ».

M. Berry, juge d'instruction, va faire entendre M. Robinson en Angleterre, car on ignore si réellement il n'est pas venu plus tard, à Paris, prendre contact avec Weidmann.

Un incendiaire est arrêté près du Havre

Le Havre, 12 janvier. — Les gendarmes viennent d'arrêter à Tremauville, canton de Fauville, le nommé Daniel Isaac, 19 ans, tisseur de lin, à Dauterive-Serville, qui, depuis le 23 septembre dernier, a allumé la nuit dans la région de Fauville et de Bozob, cinq incendies qui ont causé la mort de M. Grenier, à Yebleron et au total environ 800.000 fr. de dégâts.

Isaac a fait des aveux partiels et a déclaré qu'il avait agi seul, mais poussé par des camarades par haine des cultivateurs.

Pour l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme dans les écoles

Paris, 12 janvier. — La commission de l'enseignement de la Chambre adopte une résolution invitant le gouvernement à faire afficher dans toutes les écoles la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La solution de la question des salaires dans l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

3° Que les organisations ouvrières acceptent ainsi que le principe « A travail égal salaire égal » ne soit plus mis en application, en déclarant que la rémunération des hommes et des femmes doit être différente, même lorsque leur profession est semblable ; par exemple les tisserands et les tissandières, les rateliers et les ratelières dans la filature de laine cardée, etc. ;

4° Que l'application de cette prime de vie chère, si elle donne une augmentation de 6,45 % sur le salaire des manœuvres, ne donne qu'une augmentation de 3,68 % sur le salaire moyen des ouvriers qualifiés, en prenant pour exemple le fleur de laine ; la Commission intersyndicale déclinant toute responsabilité sur cette inégalité de traitement ;

5° Après avoir rappelé que, par la création de la dotation aux chefs des familles françaises, le Consortium de l'industrie textile voulait mettre les mères en mesure de rester chez elles, par une somme mensuelle de 300 francs qui leur aurait été accordée, quel que soit le nombre de jours de travail, et ne tenant pas compte des absences pour maladie, chômage, etc. ;

6° Que cette dotation aurait certainement coûté aux patrons une somme variant entre 3 % des salaires au départ et 5 % quand l'institution nouvelle aurait reçu sa pleine application ;

7° Après avoir pris acte que les organisations ouvrières ont accepté que cette dotation soit remplacée par l'octroi d'un dégrèvement de 0 fr. 60 par jour pour les familles d'un enfant (qui comptent pour 62 % dans l'ensemble), les déductions de 0 fr. 60 — en tenant compte de la dévaluation du franc — ne représentent qu'une aide à la mère au foyer qui aurait été de 0 fr. 05 par jour avant-guerre ;

8° Après avoir rappelé les déclarations antérieures faites par le Consortium de l'industrie textile, que l'augmentation des allocations familiales a été acceptée d'avance par lui et que cette augmentation sera décidée définitivement au cours de la réunion de la Commission départementale des allocations familiales qui aura lieu le 18 janvier prochain ;

9° Que ladite augmentation des allocations familiales et l'aide à la mère au foyer de 0 fr. 60 par jour représenteront vraisemblablement 1 % du coût des salaires ;

10° A le devoir de déclarer que les usines faisant partie de la Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing ne peuvent pas assurer la vente de leurs produits si leur prix de revient est supérieur à celui des usines non adhérentes, et qui sont d'accord avec les organisations ouvrières pour des coûts inférieurs, comme il est ici précédemment ;

11° La Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing décide d'accorder, à partir du 17 janvier prochain : une prime de vie chère horaire de 0 fr. 275 pour les hommes de plus de 18 ans ; une prime de vie chère horaire de 0 fr. 225 pour les femmes de plus de 18 ans ; une prime de vie chère horaire de 0 fr. 175 pour les ouvriers et ouvrières de moins de 18 ans ;

Une allocation familiale supplémentaire, quand la mère reste chez elle et n'exerce aucune profession rémunératrice, et sans qu'il soit tenu compte des salaires des enfants de plus de 14 ans. Cette allocation supplémentaire sera payée comme suit :

- aux familles de 1 enfant, 0 fr. 60 par jour
- de 2 enfants 1 fr. 50 —
- de 3 enfants 2 fr. 50 —
- de 4 enfants 3 fr. 75 —
- de 5 enfants 5 fr. 00 —
- de 6 enfants 6 fr. 00 —
- de 7 enfants 7 fr. 00 —

D'autre part, le Consortium de l'industrie textile a le regret d'aviser les chefs des familles françaises que les patrons ne peuvent supporter aucune responsabilité à propos de la suppression de la dotation de 300 francs, qui aurait été appliquée loyalement si les organisations ouvrières n'avaient pas traité à des conditions de beaucoup inférieures avec d'autres groupements patronaux de Roubaix-Tourcoing.

12° Toutes les dispositions ci-dessus prendront date du 17 janvier 1938, ou du premier jour de la semaine de production commençant après le 17 janvier. La Commission intersyndicale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing accepte la démission de M. Ley et, par

reconnaissance pour les services qu'il a rendus aux patrons et aux ouvriers depuis dix-neuf ans — et récemment encore en proposant la dotation aux chefs des familles françaises — et en obtenant l'adhésion des patrons — le nommé, par acclamations, secrétaire général honoraire de la Commission intersyndicale, tout en priant de continuer d'assurer les fonctions d'administrateur-délégué du Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing, pour les œuvres sociales.

Une assemblée générale des Syndicats libres aura lieu demain vendredi

La Commission générale du textile (Syndicat libre), s'est réunie mercredi soir, rue Henri-Carrette, à Roubaix, afin de prendre connaissance de l'audience accordée par M. W. Bertrand, sous-secrétaire d'Etat, aux représentants des Syndicats libres, et procéder à un nouvel examen de la situation.

Au cours de cette réunion, les commissions ont décidé de tenir une assemblée générale pour les ouvriers, syndiqués libres travaillant dans les usines du textile, demain vendredi 14 janvier, à 18 h. 30, au cinéma Rex, 214, Grand-rue à Roubaix (face au cimetière), afin d'informer les syndiqués de l'ensemble de la situation.

Cette réunion se tiendra pour les syndicats libres de Roubaix-Tourcoing et environs (pour les centres éloignés, les commissions espèrent que des délégations se rendront à cette assemblée).

Etant donné le court délai, les syndicats sont avisés par le « Journal de Roubaix ». Cet avis tient donc lieu de convocation. Le livret syndical à jour de cotisations sera rigoureusement exigé à l'entrée.

Samedi se réuniront les syndicats cégétistes de Roubaix et environs

Samedi matin, à 9 h. 30, salle Henri-Watremes, les Syndicats cégétistes du textile de Roubaix et environs, doivent tenir une assemblée générale, au cours de laquelle ils examineront l'attitude qu'ils doivent prendre en regard de la situation.

A signaler que, dans une ardeur qu'il avait fait apposer hier, mercredi, alors que la décision de la Commission intersyndicale patronale qui accepte les conditions de la sentence n'était pas encore connue, le Syndicat cégétiste reprochait cette attitude à l'organisme patronal et précisait qu'une grave décision devait être prise au cours de l'assemblée de samedi.

Dans les tramways de Lille et sa banlieue

L'assemblée du personnel aura à se prononcer vendredi

sur le principe de grève, déjà adopté par la commission administrative du syndicat

On sait que pour protester contre le licenciement de 92 employés de la compagnie des tramways de Lille et sa banlieue, la commission administrative du Syndicat cégétiste des tramways a adopté le principe de la grève.

Cette décision va être soumise pour approbation au personnel syndiqué au cours de deux réunions qui se tiendront demain vendredi à la Bourse du travail : la première à 8 h. 30 du matin ; la seconde à 17 heures.

Le conflit des usines Lemaire et Dillies, à Roubaix

Cent cinquante grévistes se rendent à pied à Lille

et présentent à la préfecture leur cahier de revendications

Cent cinquante grévistes environ des Etablissements Lemaire et Dillies se sont groupés, mercredi matin, à 9 h. 30, devant le monument aux morts de la ville de Roubaix et ont gagné Lille à pied, par la route de Croix.

Vers 11 h. 30, ils se trouveront devant la préfecture du Nord et une délégation d'entre eux fut chargée de présenter leur cahier de revendications à M. Gasagne, secrétaire général du Nord.

La délégation fit part à ce dernier de la situation dans laquelle les grévistes se trouvaient depuis le 13 décembre, jour du déclenchement du conflit.

Elle pria l'administration départementale de faire hâter la procédure de conciliation en cours et protesta contre l'attitude de la Commission intersyndicale textile.

La manifestation sur la place se déroula sans incident.

A la Commission départementale de conciliation

Mardi, ainsi que nous l'avons relaté dans notre précédente édition, eut lieu à la préfecture, une séance de la Commission départementale de conciliation.

A ce propos, signalons que, sur la foi de renseignements officieux, nous avions annoncé, ainsi que tous nos confrères du Nord, que les ouvriers des Etablissements Lemaire et Dillies étaient invités à reprendre le travail afin que la procédure de conciliation puisse suivre son cours.

LE NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il convient de préciser qu'à l'issue de la réunion, M. Camille Chateaux a déclaré aux représentants de la C. G. T. que les garanties du nouveau code du travail, qui va être soumis à l'approbation du parlement, rendraient désormais sans excuses les violations de la loi et que le gouvernement serait obligé, si celle-ci était transgressée, d'y mettre un terme.

Une note de la Confédération française des travailleurs chrétiens

Paris, 12 janvier. — Dans une note, la Confédération française des travailleurs chrétiens « constate avec regret que les offres de collaboration qu'elle avait spontanément émises dès le premier appel lancé par M. C. Chateaux pour l'élaboration d'une charte moderne du travail n'ont pas été entendues ».

La C.F.T.C. conclut que « sans chercher à faire le départ des responsabilités passées, actuelles ou futures, la C.F.T.C. n'étudiera pas les sennes et qu'elle demeure bien résolue à seconder les efforts qui seront entrepris pour assurer le progrès économique et la paix sociale, selon des méthodes modernes, dans un esprit de justice et de fraternité ».

« La minorité cégétiste »

Dans son éditorial, intitulé « La minorité cégétiste », Gallus souligne dans l'« Intransigeant » qu'une des raisons qui empêchent les patrons aller à l'Hotel Matignon est que la C.G.T., seule admise, n'assemble pas le tiers des travailleurs français.

Il y a, en France, 17 millions d'ouvriers sociaux. Or, 5 millions à peine sont inscrits rue La Fayette, souligne Gallus, qui demande de quel droit la C.G.T. pourrait parler au nom des deux tiers non-cégétistes.

D'ailleurs, même si la C.G.T. rassemblait la moitié plus un des ouvriers français, de quel droit mépriser l'autre moitié moins un ? Selon ce principe, il faudrait interdire à la minorité de siéger à la Chambre et au Sénat.

Une lettre des Syndicats professionnels français au président du Conseil

L'Union fédérale des syndicats professionnels français, 13, boulevard de la Liberté à Lille, vient d'envoyer à M. Chateaux une lettre par laquelle elle lui rappelle les termes de sa lettre du 7 janvier dernier lui demandant la participation des S.P.F. à l'élaboration du statut moderne du travail.

Le GÉNÉRAL BLANCHARD...



...commandant la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

Le commandant de la 7^{me} région, qui vient d'être nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Huré.

LE CONFLIT D'EXTRÊME-ORIENT

On garde le secret sur les décisions prises par la Conférence impériale nipponne



Une armature de bambou, recouverte de toile, le tout ayant la forme d'un tank ; ingénieuse idée chinoise pour impressionner les troupes japonaises.

Tokio, 12 janvier. — Aucune date n'a encore été fixée pour la publication des résultats auxquels a abouti la conférence impériale de Huzhi.

On pense qu'une déclaration sera publiée à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine. Les milieux officiels de Tokio déclarent que le Japon est également prêt à la paix comme à la signature des armistices de Nanking (Kouang Si), au cours duquel un religieux a été tué et un autre blessé.

Sur les instructions de l'ambassadeur de France, le commandant du croiseur « Primauguet », agissant en qualité de commandant supérieur sur rade, a protesté aux ordres de l'amiral Hasagawa, commandant de l'aviation navale japonaise.

M. Philippe Simon, consul de France à Long Tchoué, a assisté à Nan-Ning, aux obsèques du père Martin. Le second victime, le père Cuenot, qui est blessé, sera évacuée sur Luang Soa (Indochine).

La protestation française contre le bombardement de la mission de Nan-Ning

Changhaï, 12 janvier. — M. Nagaiar, ambassadeur de France, a protesté auprès de M. Kawagoe, ambassadeur du Japon, contre le bombardement le 6 janvier, par des avions japonais, de la mission catholique française de Nan-Ning (Kouang Si), au cours duquel un religieux a été tué et un autre blessé.

Sur les instructions de l'ambassadeur de France, le commandant du croiseur « Primauguet », agissant en qualité de commandant supérieur sur rade, a protesté aux ordres de l'amiral Hasagawa, commandant de l'aviation navale japonaise.

M. Philippe Simon, consul de France à Long Tchoué, a assisté à Nan-Ning, aux obsèques du père Martin. Le second victime, le père Cuenot, qui est blessé, sera évacuée sur Luang Soa (Indochine).

La télévision fonctionnera dans quelques mois dans le Nord

Nous apprenons hier soir qu'un poste de télévision fonctionnerait dans quelques mois à Lille.

Cette information nous semblait quelque peu prématurée, nous nous sommes adressés à l'un des techniciens les mieux qualifiés pour nous donner son avis à ce sujet : M. Julien, de la maison Decoupage et Julien, dont l'ancienneté et la réputation font autorité pour tout ce qui touche à la radio.

« Il est exact, nous dit Julien, que nous allons pouvoir, dans la région, recevoir sans peine, des émissions de télévision. Un poste émetteur pour des ondes de 6 m. 50. La réception devra donc être excellente à Roubaix-Tourcoing.

« A quand la première émission ? — Les essais pourront vraisemblablement avoir lieu en fera l'adaptation des récepteurs actuels ?

« Les récepteurs radiophoniques ne peuvent pas être utilisés pour la télévision, pas même ceux qui sont prévus avec « prise de télévision ».

« Dans ces conditions, les récepteurs actuels ne vont-ils pas se trouver démodés ?

« Mais non, puisque le récepteur radiophonique permettra d'entendre ce que la télévision permettra de voir.

« Comme au cinéma ? — Comme au cinéma, tout simplement... »

La Sûreté lilloise met fin aux agissements d'une bande de filous

La Sûreté lilloise a réuni mercredi matin à opérer une série d'arrestations et à mettre fin du même coup, aux agissements d'une bande de filous.

La prise la plus importante a été celle du nommé Pierre Lesaffre, 36 ans, vendeur au service de M. Desreumaux, quincaillier, rue des Chats-Bossus, à Lille, qui depuis deux ans avait dérobé de nombreux objets à son patron, Lesaffre, et les individus qui lui rachetaient le produit de ses vols, les nommés Joseph Rémond, teppistier et Albert Dumes, vitrier, ont été déferés au Parquet. M. Desreumaux a subi une perte de plusieurs milliers de francs.

Mardi soir, la police municipale avait arrêté deux gamins de 14 à 17 ans, habitant une roulotte de la rue Jeanne-Hachette. Ces gamins s'étaient rendus coupables de nombreux vols dans des magasins de la ville. Leur recréateur et eux-mêmes seront déferés au Parquet.

Une prise d'armes au ministère de la Marine

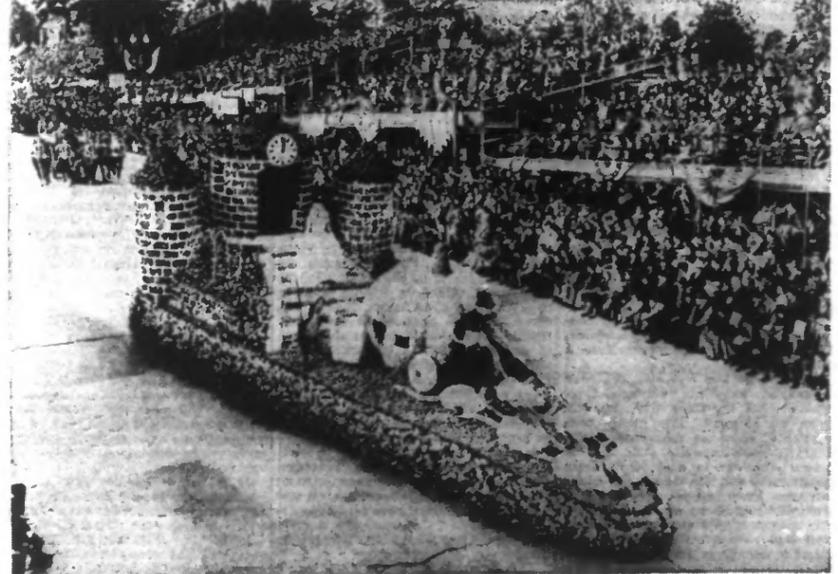
Paris, 12 janvier. — Au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu mercredi matin dans la cour du ministère de la Marine, en présence de M. Camille Docteur, a remis au vice-amiral Darlan, chef d'état-major général, les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

Le nombre des chômeurs a plus que doublé en Allemagne pendant le mois de décembre

Berlin, 12 janvier. — Pendant le mois de décembre, le nombre des chômeurs en Allemagne a passé de 422.000 à 995.000.

Cette augmentation est due à la « vague de froid et aux tempêtes de neige qui ont entraîné la suspension de nombreux travaux de pleine air. L'industrie du bâtiment, surtout, est touchée.

UN CONCOURS DE CHARS FLEURIS



Le char de Cendrillon qui remporta le prix dans un concours organisé à Pasadena (Californie).

Le char de Cendrillon qui remporta le prix dans un concours organisé à Pasadena (Californie).

Le char de Cendrillon qui remporta le prix dans un concours organisé à Pasadena (Californie).